

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE
CONTRE LA MER DE JULLOUVILLE CENTRE

Mairie
Place René Joly 50610 JULLOUVILLE

PROCES VERBAL
De la REUNION des PROPRIETAIRES 2026

SEANCE DU 19 août 2026 à 17 heures 15

Sur convocation en date du 27 mai 2026, les propriétaires se sont à nouveau réunis Salle des Mielles à Jullouville, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral de l'exercice 2025
- Rapport financier de l'exercice 2025
- Etat des lieux de l'avancement du projet pour la future protection contre la mer
- Dépenses à prévoir et financement
- Redevance 2027
- Renouvellement du tiers sortant (2 sièges de titulaire et 1 suppléant)
- Questions diverses.

Présents et absents ayant donné pouvoirs :

Après signatures de la liste d'émargement par les propriétaires présents et la vérification des pouvoirs, il est apparu que 197 propriétaires sont présents ou représentés, 64 personnes ayant donné un pouvoir.

Le Président propose d'ouvrir la séance à 17 h 15, les personnes qui n'auraient pu émarger pouvant le faire en fin de réunion. Il propose d'assurer la présidence de l'assemblée et de confier le secrétariat à M DESVAGES.

Avant de passer au rapport moral, M Henry de la MONNERAYE en qualité de Président présente les membres de l'ASA, présents à la tribune. Il remercie tous les membres du syndicat pour leur investissement personnel, l'activité du syndicat nécessitant de consacrer beaucoup de temps.

La tenue du fichier des propriétaires qui, de fait, se retrouvent membres de l'ASADMJC, est complexe avec les nombreuses mutations, indivisions, ou sociétés civiles. Ces mutations doivent être portées à la connaissance de l'ASA, par une attestation notariée.

Le Président fait ensuite un point de situation sur l'état de la digue qui se trouve actuellement protégée du fait de son ensablement.

Le Président donne ensuite lecture du **RAPPORT MORAL**, relatif à l'exercice 2025. Voir **l'ANNEXE 1** ci-jointe.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité et le Président répond aux questions posées.

Intervention du maire de Jullouville.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Xavier GRAFF, nouveau maire de Jullouville, qui précise que pour la commune de Jullouville, le sujet de l'ASA est important, mais indique qu'il y a eu un coup d'arrêt dans l'analyse et la prise de décision concernant le projet, en raison de l'absence de DGS depuis le début de son mandat. Un nouveau DGS doit arriver le 16 novembre prochain.

Rapport financier de l'exercice 2025.

Le Président donne ensuite la parole à M Daniel LESGUILLIER qui, en l'absence de M Pierre CHERON, présente le **RAPPORT FINANCIER** de l'exercice 2025. Voir **l'ANNEXE 2** ci-jointe.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité moins un vote contre et quatre abstentions, et le Président répond aux questions posées.

Etat des lieux pour la future protection contre la mer.

Le Président rappelle avec M Jean-Jacques MASSON, les principes du réaménagement du front de mer et du renforcement de la digue, dont les éléments sont présentés par des schémas diffusés à l'écran.

Dépenses à prévoir ou engagées

Le Président rappelle la nécessité de provisionner les dépenses pour l'entretien de la digue en 2026/2027, en cas de désensablement, notamment au niveau du Casino.

Reconduction des redevances

Compte tenu des exposés qui précèdent, de la durabilité du projet sur plusieurs années, et de la nécessité de constituer un apport financier suffisant pour obtenir dans de bonnes conditions, un prêt amortissable sur 30 ou 40 ans, pour le financement des travaux, l'assemblée générale reconduit à l'unanimité, moins un vote contre, les redevances précédentes, pour l'année 2026 :

- 20 € pour le fonctionnement
- 100 000 € pour l'investissement, répartis en fonction du revenu cadastral des propriétés et de leur situation géographique (Zone 1 et 2).

A cette occasion, le Président rappelle l'obligation d'informer l'ASA et la DGFIP, en cas de changement d'adresse, pour permettre le bon cheminement des appels de cotisation et éviter les pénalités.

Renouvellement du tiers sortant du syndicat

Le Conseil d'administration de l'ASA est actuellement composé de :

6 Titulaires actuels

Henry de la Monneraye
Pierre Chéron
Daniel Lesguillier
Jean-Louis Cerisier
Jean-Jacques Masson
Jacques DESVAGES

3 Suppléants actuels

Florence Grandet
Béatrice BUAN
Eric Masurel

Trois mandats sont à renouveler et deux nouveaux mandats de suppléants sont sollicités :

Les mandats de MM Jean-Jacques MASSON et Jacques DESVAGES, en qualité de syndics titulaires, et Mme Florence GRANDET, en qualité de suppléant.

Les membres sortants renouvellent leur candidature. Aucune nouvelle candidature ne s'est proposée ; Ils sont reconduits à l'unanimité par l'assemblée et félicités par le Président.

Pour le renforcement du bureau, deux nouveaux membres suppléants ont présenté leur candidature :

Anne MARGOLE
Jérôme SUQUET

Mme Anne MARGOLE est élue à l'unanimité moins une voix.

M Jérôme SUQUET est élu à l'unanimité.

Ils sont félicités par le Président.

Questions diverses

Plus aucune question n'étant posée, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h.

Le Président

le Secrétaire

Henry de LA MONNERAYE

Jacques DESVAGES

Annexe 1 : Rapport moral

Rapport Moral de l'exercice 2025

Bonjour à tous et merci d'être présents cette après- midi.

Pendant l'année écoulée depuis notre dernière AG d'août 2025, l'association a vécu une année riche en événements positifs et pour certains moins bons.

Tout d'abord pour notre ouvrage. Bonne année notre digue va bien car comme vous avez pu le constater la digue est presque partout recouverte par le sable, la dune s'est reformée au-dessus donc pas d'interventions et pas de dépenses, pourvu que cela continue.

Puis notre projet de réhabilitation de la digue a continué sa vie et nous avons bien avancé avec les banques qui nous ont posées des questions techniques par l'intermédiaire d'un consultant. Cela s'est bien passé. Nous en étions à des discussions sur le taux. Nous voulions un taux fixe et les banques n'avaient pas encore acceptée.

Mais comme vous l'avez remarqué en mars un changement d'équipe municipale a eu lieu et tout s'est arrêté car la nouvelle équipe a dû tout reprendre. Nous avons quelques difficultés la gestion des dossiers et le nôtre n'est pas encore en haut de la pile et n'est pas de première urgence (le nouveau maire vous donnera quelques explications tout à l'heure) donc nous sommes en stand-by !! On devrait reprendre à la rentrée !

Nous avons aussi déposé un dossier de subvention au niveau européen et nous avons reçu une réponse négative en début d'année.

Nous allons donc reprendre dès que possible le dossier ensemble sur les mêmes bases.

Pour notre ASA, nous avons eu une longue année de longs et fastidieux travaux administratifs pour nous mettre à jour des nouvelles contraintes de l'état :

Par exemple nous devons maintenant transmettre tout document à travers une plateforme informatique...

Contraintes financières : nos comptes doivent être réconciliés au centime près. Mise à jour des fichiers etc...

Je remercie à cette occasion l'équipe qui a travaillé à ces tâches.

D'ailleurs je fais appel à candidature car Jean Louis Cerisier nous quittera au courant de l'année prochaine et c'est lui qui effectue le plus gros du travail avec les administrations. Nos comptes sont à jour et ont été audités par les banques ce qui nous permettra d'emprunter dans de bonnes conditions.

Voici les faits marquants de notre exercice.

Annexe 2 : Rapport financier – compte administratif 2025

Depuis l'ordonnance de juillet 2004 notre ASA est un Etablissement Public.

Notre gestion est réglementée par la comptabilité publique. Comme par le passé les appels et les encaissements de cotisations ainsi que les règlements de nos dépenses sont assurés par le Trésor public qui fait office de trésorier.

Conséquence : nos budgets et comptes administratifs doivent être présentés comme ceux d'une collectivité locale et doivent être approuvés par le Trésor public.

Principes : Pour le budget, respect de l'annualité, celui-ci doit être en équilibre en recettes et en dépenses. Pour le compte administratif, celui-ci doit reprendre les résultats antérieurs. Après l'adoption du compte administratif le budget sera actualisé en intégrant les résultats antérieurs.

Pour le budget et le compte administratif ceux – ci doivent être présentés en 2 sections distinctes.

- Section de fonctionnement pour les dépenses courantes.
- Section d'investissements pour les dépenses qui font varier la valeur du patrimoine.

Pour l'année 2025 nous avons **120264,73 €** de recettes par l'appel de la redevance de **20 €** pour chaque propriété située dans le périmètre syndical et la redevance pour investissement fonction de la valeur locative.

En dépenses nous n'avons que des dépenses de fonctionnement dont vous avez eu le détail avec les convocations pour 24783,52 €.

D'où un excédent de fonctionnement 2025 de	95481,21 €
---	-------------------

Le résultat de fonctionnement l'exercice 2024 était de	437351,58 €
--	-------------

Excédent de fonctionnement cumulé 2025 de	532832,79 €
--	--------------------

En 2024 il n'y a eu ni dépenses ni recettes d'investissement.	0,00 €
---	--------

Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 était de	177,04 €
--	----------

Excédent d'investissement cumulé 2025 de	177,04 €
---	-----------------

D'où un excédent global de clôture 2025 de	533009,83 €
---	--------------------

Ce résultat permettrait de faire face à une nouvelle réparation en urgence de la digue comme ce fut le cas en 2020, de financer les frais d'avocat et autres conseils dans la démarche d'extension du périmètre de l'ASA auprès de la Préfecture par exemple.

A ce jour, les coûts des études engagés ont été réglés. Nous aurons d'autres études à venir mais rien n'est encore engagé à ce jour. Les prochaines études et les travaux à financer nécessitent la poursuite d'appels de provisions. Le prochain appel de fond d'environ 100 000 €, équivalent à celui de l'an passé à répartir en fonction de la zone et du revenu cadastral de chaque propriété s'ajoutera au forfait de 20 € pour le fonctionnement sera soumis à votre approbation au point suivant de l'ordre du jour.